



## Cautionnement bancaire prêt étude

Par **Gipsouline**, le **10/10/2019** à **12:17**

Bonjour

Nous nous sommes portés cautions le 26 août 2006 pour un prêt étude de 10800 euros limite maximale couvrant le principal, intérêts.....

Et pour une durée de 60 mois

La banque nous a assigné en paiement en mars 2012, demandant notre condamnation solidaire à lui verser une somme de 12523 euros plus les intérêts.

La banque ne peut pas nous demander une somme au delà de notre cautionnement.

Réf article ????

Auriez-vous l'amabilité de faire savoir, si cette créance n'était pas forclosée.

1er déblocage du prêt le 21/09/2006

Prêt étude qui avait un différé de remboursement

Remerciements anticipés

Très cordialement